Le cortège est formé par des bataillons des [illegible] régiments de ligne, un bataillon de marins, un escadron d'artillerie, un escadron de la garde républicaine et deux escadrons de cuirassiers.

Les voitures des ministres suivent le cortège.

Le parcours

Le pont de la Concorde est évacué pour permettre au cortège d'avancer librement. [illegible]

Les becs de gaz sont voilés de crêpe, et, sur les candélabres, [illegible] augmentée encore par le temps, qui est froid et pluvieux. [illegible] des Tuileries, sont juchés des curieux.

A la Madeleine, les rues aboutissantes sont barrées et environ deux cents personnes sont massées sur les marches de l'église.

Le refuge de l'Opéra est bordé de gardes républicains à cheval.

A mesure que le cortège s'avance l'heure [illegible]

[illegible] jusqu'à la place de la République où [illegible]

Partout les assistants semblent vivement impressionnés et le cortège arrive au Père-Lachaise par l'avenue de la République et le boulevard Ménilmontant.

Au Père-Lachaise

Au haut de la rue de la Roquette, vis-à-vis du corbillard, vient se placer le général Cary. [illegible] La musique de la garde républicaine prend position à la droite du général Cary et attaque un pas redoublé. Ce sont les troupes, un moment arrêtées, qui s'ébranlent pour saluer une dernière fois la dépouille du président de la Chambre.

Déjà les premiers bataillons sont passés, quand les ministres qui n'ont pas suivi le cortège à pied descendent de voiture et conduits par MM. de Bourgeney et Mollard, viennent se placer devant le char funèbre. Les bataillons se succèdent. Chaque colonel salue de l'épée et chaque porte-drapeau incline la hampe qu'il porte.

[illegible]

Un grand mouvement se produit dans la foule qui se disperse pendant que le char, accompagné de la famille et des membres du Parlement pénètre dans le cimetière pour ne s'arrêter que devant le caveau dépositaire de la ville de Paris. [illegible]

Pendant que les assistants se rangent en demi-cercle, les employés des pompes funèbres soulèvent le drapeau national dont la bière est couverte et déposent cette dernière à l'entrée du caveau.

[illegible]

M. le docteur Fochier, de Lyon, se place en face [illegible] M. Burdeau [illegible]

[illegible]

La cérémonie était terminée exactement à 4 heures 50.

Séance au Palais-Bourbon

Dès son retour au Palais-Bourbon, le bureau de la Chambre s'est rendu chez Mme Burdeau pour lui présenter les respectueux hommages et les condoléances du Parlement.

Le président de la Chambre

Paris, 16 décembre. — L'élection de M. Brisson à la présidence de la Chambre paraît très probable.

Cette nouvelle que nous accueillons avec plaisir, est confirmée par la dépêche particulière de notre correspondant spécial.

[illegible] M. Henri Brisson, à la suite du refus de M. Félix Faure.

C'est jusqu'ici le nom qui semble devoir réunir le plus grand nombre de suffrages.

Voici la lettre par laquelle M. Félix Faure refuse la candidature [illegible]

[illegible]

FÉLIX FAURE.

CRÉDITS INSUFFISANTS

Paris, 16 décembre. — Il paraît que par suite de diverses [illegible]

[illegible]

LA GUERRE
A MADAGASCAR

Commission d'étude

Paris, 16 décembre. — Une commission d'étude pour la préparation de l'expédition de Madagascar vient d'être constituée au ministère de la guerre sous la présidence du général Duchesne.

On est déjà fixé sur le contingent que fournira le département de la marine.

Ces troupes constituent une brigade de deux régiments à trois bataillons, soit 1er régiment : 3 bataillons d'infanterie de marine; 2e régiment : 1 bataillon de tirailleurs sénégalais, 1 bataillon de tirailleurs sakalaves, 1 bataillon de volontaires de la Réunion.

Le procès du capitaine Dreyfus

Paris, 16 décembre. — On annonce qu'une longue conférence a eu lieu au ministère de la guerre relativement à la publicité des débats du procès du capitaine Dreyfus. Les avis sont partagés.

Dans la prison, l'accusé est calme et s'occupe avec Me Demange de préparer sa défense. Contrairement à ce que l'on pensait hier, les débats occuperont sans doute deux journées.

ELECTION DÉPARTEMENTALE

Lyon, 16 décembre. — Une élection au Conseil général pour le canton de Bois-d'Oingt a eu lieu hier

Ont obtenu :

MM. Badin, répub. modéré,	1254	voix
Aumoine, rep opportuniste.	1079	»
Michaud, rép. indépendant.	1041	»

Il y a ballottage

La rentrée à Paris d'Emile Zola

Paris, 16 décembre. — M. Emile Zola, de retour d'Italie, est arrivé à Paris ce matin. Il a été interviewé à son arrivée par un rédacteur du *Temps*, qui a eu avec lui une conversation extrêmement intéressante.

En voici deux petits extraits :

Au sujet de sa visite au roi Humbert, M. Zola a déclaré que cette visite était simplement celle d'un hôte que l'Italie avait bien reçu et qui devait le reconnaître.

« La seule phrase politique que le Roi m'ait dite, a-t-il ajouté, est celle-ci « Oh ! vous êtes riches en France ! Et cela doit vous ôter bien des inquiétudes. D'ailleurs personne en Europe ne veut la guerre et l'Italie moins que personne. »

Au sujet de sa non réception par le Pape, M. Zola s'est exprimé ainsi :

« Il n'y a pas eu de demande adressée et on n'a pas eu la peine de me refuser officiellement l'audience. Certes j'aurais été heureux de voir le Pape, mais évidemment cela n'était pas indispensable pour moi, car le Pape ne m'aurait vraisemblablement rien appris ni sur lui-même, ni sur le monde qui l'entoure, tandis que le monde qui l'entoure m'a appris sur le Pape tout ce que j'ai voulu.

« Avec de la patience, de l'adresse et des pourboires appropriés, on se renseigne toujours et partout. Je sais fort bien comment le Pape vit, comment il se lève et comment il se couche, comment il est et comment il agit, tout cela sans l'avoir vu. Enfin je tiens mon pape et mon livre *Rome* ne souffrira pas de l'audience qui n'a pas eu lieu. »

L'élection législative de Paris

Paris, le 16 décembre. — La lutte électorale devient de plus en plus ouverte dans le 13e arrondissement.

Aujourd'hui a eu lieu à l'école Cochin une réunion organisée par le candidat Albert Félix. Après avoir exposé son programme, un autre candidat, le citoyen Corti, accuse M. Félix d'avoir tenu une maison de tolérance. Une violente bagarre se produit. Les deux candidats en viennent aux coups et l'on a quelque peine à les séparer.

Un autre candidat, le citoyen Navarre, n'a pas beaucoup plus de succès en développant son programme et la réunion se termine au milieu d'un vif brouhaha.

CONGRÈS SOCIALISTE

Marseille, 16 décembre. — Le Congrès socialiste a tenu aujourd'hui deux séances. Dans la première on a décidé d'employer tous les moyens légaux pour arriver à la socialisation des instruments de travail. Dans la seconde on a longuement discuté, la question de la grève générale sans arriver à une solution précise.

Cadavre coupé en morceaux

(*Nouveaux détails*)

Lyon, 16 décembre. — Le juge d'instruction a écrit hier à Tence (Loire), où Pianial a un frère. Le magistrat a demandé des renseignements sur le passé, les relations du disparu et son signalement exact.

On sait maintenant que le disparu avait une maîtresse, mais son nom n'est pas connu; on possède seulement son signalement.

Cette indication paraît suffisante aux agents de police, car ils ont promis de retrouver aujourd'hui cette fille qui sera aussitôt entendue par le chef de la police de sûreté.

Sa déclaration est attendue avec impatience, car on croit qu'elle connaissait bien les relations et les habitudes de son amant.

M. le docteur Coutagne a communiqué, hier au parquet le résultat de l'autopsie.

La mort, d'après le praticien, remonte à moins de huit jours, le buste n'a séjourné que deux ou trois jours au plus dans l'eau ; voilà qui indique que le corps a dû être conservé quelque temps avant d'être jeté dans le Rhône.

Le buste a été moulé, puis placé dans un appareil frigorifique.

On espère toujours retrouver les autres parties du cadavre.

Les fouilles des égouts de la ville, de ceux de la Guillotière principalement, sont commencées depuis hier ; on continue les recherches dans le Rhône jusqu'au barrage de Pierre-Bénite; mais ces diverses opérations n'ont pas, jusqu'à présent, donné de résultats.

Lyon, 16 décembre. — Une nouvelle découverte vient d'être faite à Aulins. Des effets tachés de sang ont été trouvé dans le Rhône.

Cette découverte se rapporterait au crime de Pierre Bénite. Une piste sérieuse est suivie par la police.

Nouvelles Étrangères

LES SCANDALES ITALIENS

Dissolution de la Chambre

Rome, 6 décembre. — C'est un véritable coup d'Etat que vient de commettre M. Crispi. On annonce en effet que la séparation de la Chambre dans le but d'arrêter les débats sur les scandales de la Banque Romaine va être suivie de la dissolution. Le décret serait déjà signé. La situation est grave car le pays est extrêmement agité.

Troubles universitaires à Moscou

Moscou, 16 décembre. — Les étudiants de Moscou ont organisé une manifestation contre les autorités universitaires. La collision a été très grave. On signale de nombreux blessés. L'ordre est maintenant rétabli.

LA GUERRE
entre la Chine et le Japon

Victoire japonaise

Paris, 16 décembre — Une dépêche de Tokio annonce qu'un combat sanglant a eu lieu près de Foug-Wang-Tscheng. 4000 Chinois ont pris la fuite devant les troupes japonaises, laissant de nombreux morts sur le terrain. Les Japonais n'ont qu'une centaine de blessés.

DERNIÈRE HEURE

LES SCANDALES ITALIENS

Rome, 16 décembre. — Tous les fonctionnaires de la police compromis dans l'affaire des documents de la banque romaine ont été suspendus de leurs fonctions pour un temps indéterminé.

L'INSTITUT PASTEUR

UNE VISITE A GARCHES

A la suite d'une conversation avec le docteur Gauja, le jeune et distingué médecin du bureau de bienfaisance de Paris, conversation qui roula sur les procédés de production et d'inoculation du sérum antidiphtérique, je résolus de me rendre à Garches où, grâce à l'initiative de M. Pasteur, si habilement secondé par le docteur Roux, on a déjà aménagé un local en vue de l'utilisation des chevaux.

Garches se trouve à trois kilomètres de Saint Cloud, en plein bois. Les écuries de l'institut Pasteur, propriété exclusive de l'illustre savant, s'isolent du village, au creux d'un val, sous la futaie même. On y accède en suivant une tortille en pente raide qui débouche dans la cour de cet établissement. Rien de plus sauvage que ce petit coin surplombé par des ronces grises, dans l'enmêlement des lianes, des arbustes et des touffes folles venues là, au hasard de la poussée; rien de plus pittoresque et qui invite mieux au silence, au doux travail, loin du bruit et des clameurs de la ville. Et, de fait, tous les ans, à l'époque de ses vacances, le vénérable Maître se transporte à Garches où il se repose des fatigues de son dur labeur.

J'arrive à neuf heures et demie. Dans la cour, des palefreniers causent entre eux, attendant les ordres du médecin directeur, M. Louis Martin auprès duquel on m'introduit. C'est un charmant homme, d'une trentaine d'années, à l'accueil facile et qui vous met tout de suite à l'aise. Je lui expose le but de ma visite, il ne me laisse pas achever.

— Pas d'interview, me dit-il en m'implorant du regard, pas d'interview !... Je suis délégué du docteur Roux qui, chaque matin, m'envoie ici et ma personnalité doit s'effacer devant la sienne.

Son tact et sa modestie me le gagnent tout à fait. Sous sa conduite, je fais connaissance avec les moindres recoins de l'établissement.

La bâtisse, flanquée de deux longues ailes, est armée de garde-fous et de balcons en bois peint qui lui donnent l'aspect d'un vaste chalet suisse. Elle n'est pas récente : sous l'empire, le souverain et ses invités, au cours des grandes battues d'automne, y entraient boire du lait glacé et manger les tartes à l'anis. On conserve encore dans la nouvelle salle du laboratoire, située au premier étage, une magnifique table de marbre blanc, aux pieds ciselés, autour de laquelle on devisait gaiement au saut de l'étrier, et qui servira désormais aux expériences et aux analyses :

— C'est, me dit mon spirituel cicerone, un simple changement de destination.

En quittant la pièce nouvelle du laboratoire, qui tient la largeur de l'aile gauche, on m'indique, sur le parcours menant à l'escalier, les appartements de M. Pasteur et du vétérinaire et les chambres du personnel. Ce personnel, sans être nombreux, est suffisant ; soit palefreniers et un garçon chef.

Nous descendons. Un coup d'œil aux cobayes qui dorment dans l'ancien chenil de l'institut anti-rabique et je me retrouve dans la cour où s'effectuent d'ordinaire les opérations de la visite quotidienne. Je pénètre dans les écuries, sectionnées d'après l'ancienneté des sujets et qui occupent la partie basse du corps de logis et toute l'aile droite. Des bancs et des cloisons mobiles isolent les bêtes, dont la litière est toujours fraîche et la mangeoire toujours garnie. Il règne là une propreté qui ferait envie aux mendiants les plus difficiles et aux marchés les plus revêches.

Dix heures sonnent. Le docteur va procéder aux inoculations.

La porte de l'écurie A s'ouvre. Brusquement, les chevaux redressent la tête et regardent dans la cour où nous grelottons sous la bruine de ce froid matin. Le premier qui sort de sa stalle est un percheron croisé, une fière bête de monte, large de croupe et fine du torse. Un palefrenier lui passe le serre-nez, tandis qu'un autre lui tient une jambe de devant repliée. D'un seul coup, à dix centimètres de la crinière, l'opérateur enfonce l'aiguille dans la chair et presse avec énergie sur la pompe de la seringue pour refouler bien avant le dangereux liquide.

— Tous les jours, me dit le docteur, j'inocule la toxine à mon sujet, qui se prête de bonne grâce, comme vous le voyez à ces piqûres peu douloureuses ; mais par doses progressivement croissantes, si bien qu'au bout de quinze ou vingt injections, le voilà immunisé.

Tous les chevaux ne supportent pas également l'effet de ces piqûres ; l'inoculation d'un centimètre cube de toxine chez un sujet très sensible peut amener la mort ; mais je suis heureux de vous dire que jusqu'à ce jour la mortalité est nulle ou à peu près.

Qu'est-ce donc que cette toxine qui va immuniser le cheval ? D'où et comment le recueille-t-on ? Questions intéressantes au dernier point.

La toxine, c'est le poison diphtérique que l'on tire d'un bouillon de culture soumis à des conditions particulières. On fait au cheval des injections de toxine. Son immunisation étant assurée, on le laisse reposer durant vingt jours, puis on le saigne, une fois le mois. La saignée donne environ quatre litres de sang dont les éléments figurés (globules, sels minéraux, etc...), se séparent du sérum qui surnage. Ce sérum a la propriété d'enrayer la marche du terrible mal ou de le prévenir...

— A un autre !

Dix chevaux défilent sous mes yeux, replets et bien portants. On m'en montre un qui touche à peine à son foin et qui a engraissé. Il est rétif, du reste, et peu reconnaissant envers le docteur auquel il décoche un coup de sabot, heureusement sans portée. Les derniers qui paraissent sont d'humeur folâtre; on s'efforce, en vain, de les calmer de la voix et du geste; ils secouent leur crinière, s'ébrouent ou ruent; mais chose curieuse, dès qu'ils ont reçu l'injection, tous s'en retournent à l'écurie, flageolant, la tête basse et l'œil atone, comme des bêtes surmenées ou malades. D'un jour, ils ne mangeront pas, l'inappétence étant la conséquence directe de l'inoculation ; certains auront la fièvre et des frissons, ceux-ci des vertiges, ceux-là des défaillances, sans que les uns et les autres maigrissent ou se dessèchent.

J'interroge le docteur sur la provenance de ces soixante-quinze chevaux. Il m'apprend que l'Urbaine et les Petites-Voitures en ont fourni bon nombre, mais que c'est surtout à l'armée qu'on doit le recrutement des sujets les plus vigoureux. Et cela s'explique.

On ne peut pas, non plus, employer les premières bêtes venues. Leur utilisation est subordonnée au choix du vétérinaire en chef de la ville, qui, avec une impitoyable rigueur, refuse toutes celles dont une tare sensible pourrait amener, si on ne les écartait, des résultats désastreux. Le mal assez répandu, si contagieux connu sous le nom de morve, a cessé ses ravages grâce au progrès de la bactériologie. A l'aide d'une substance, la malléine, qu'il suffit d'injecter dans le corps de l'animal, on parvient à reconnaître s'il est morveux ou non et, partant, s'il est sain ou malade.

Dans les autres cas, pourvu que le foie et les reins ne soient pas affectés, le cheval qu'une luxation ou une fourbure a rendu impropre à tout service n'ira pas à l'équarrisseur, mais à l'Institut Pasteur, ou à Grenelle ou à Alfort. On voit donc bien ce qu'à un double point de vue, d'humanité et d'utilité, on peut tirer d'une découverte intelligemment mise en pratique.

La visite est terminée. Je remercie le docteur Louis Martin de son amabilité et je grimpe la côte pour gagner la gare...

Le ridicule qui, depuis Buffon, pesait si injustement sur la plus noble conquête de l'homme, s'est en cette fin de siècle et depuis qu'on a élevé le sport à la hauteur d'un agréable commerce, bien amoindri. Il est en passe de disparaître tout à fait ; et peut être un de nos neveux, philosophe finaliste, déclarera-t-il un jour que le cheval a été créé par Dieu pour guérir le croup et sauver le monde.

RICHARD LUCE.

Chronique Régionale

M. BLACK

M. Black, le grand fabricant de chicorée de Raillencourt, près Cambrai, qui vient d'être débouté, par la Cour d'appel de Douai, de sa revendication de la nationalité française, écrit à son journal l'*Echo du Peuple* « qu'il est faux qu'en remerciement d'un service quelconque, ou autrement il ait jamais souscrit des actions du journal la *Paix* »

Nous demanderons alors à M. Black si, à l'époque où il était expulsé de France, il n'est pas entré en relations avec M. Trocard ; si oui, dans quelles conditions et dans quel but; enfin, si M. Trocard n'a pas contribué par ses démarches au ministère de l'intérieur à faire rapporter l'arrêté d'expulsion pris contre le cléricai fabricant de chicorée.

Chronique Locale

ROUBAIX

Chambre de Commerce

Dimanche ont eu lieu les élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de commerce.

Le bureau était ainsi composé : MM. Trannoy, adjoint, président; Mahieu, H. Hoffmann, L. Dubrulle, Em. Nys, assesseurs; et Ch. Leuridan secrétaire.

Voici les résultats :

Electeurs inscrits	926
Votants	269
Majorité absolue	232

Ont obtenu :

MM. Julien Lagache	266	voix.	Elu.
Eloy-Duvillier	263	»	»
Emile Roussel	266	»	»
Eugène Motte	266	»	»
Florin Chopart	253	»	»

Le Drapeau de l'Union des Patriotes

L'Union des Patriotes a fait bénir dimanche son nouveau drapeau.

Dès onze heures une foule nombreuse se pressait au local, rue St-Georges et dans les rues avoisinantes.

Sur les 1797 membres inscrits que compte l'*Union*, trois à quatre cents n'avaient pas été convoqués autrement que par un avis paru le matin dans le *Journal de Roubaix*.

Beaucoup se demandent si on n'a pas procédé à un triage, car parmi les non-convoqués on compte un grand nombre de républicains bien connus par leurs tendances anti-cléricales.

Le quart environ des patriotes qui ont pris part à la manifestation se sont abstenus d'entrer à l'église..... qui cependant était pleine de monde.

M. Milbée, adjoint au maire, était parmi les assistants.

Dans le cortège, nous avons remarqué les *Anciens Combattants de 1870-71*, les *Sauveteurs du Nord* et la *Fraternelle*, société d'anciens militaires.

L'Etoile Philharmonique

La Société « l'Etoile Philharmonique » a procédé samedi dernier au renouvellement de la commission, qui se compose maintenant comme suit :

Président-fondateur : M. Lebrun Adonis — Président : M. Delannoy Adolphe — Secrétaire : M. Hespel Joseph — Secrétaire-adjoint : M. Castel Victor — Archiviste : M. Picavet Fernand — Commissaire : M. Corne Raymond.

M. Anatole Roussel a été réélu chef-directeur, avec M. Bauwers Emile comme sous-chef.

Une sérénade

La société la Fanfare d'Antoing s'est rendue dimanche à Roubaix pour jouer une sérénade à M. le docteur Philippart, qui, tout dernièrement a été décoré de l'Ordre de Léopold.

Vers huit heures du soir, cette société a traversé la Grand' Place en jouant un magnifique pas redoublé.

Dans la rue de la Gare, elle a exécuté la *Marseillaise*, aux applaudissements de la foule, qui se trouvait sur son passage.

Vol de charbons

Samedi soir, le jeune Charles Rohler, 16 ans, peigneur, demeurant rue Etienne Motte, 5, à Tourcoing, était surpris par un surveillant de la gare annexe, M. Olivier Rémont, porteur d'un sac contenant cinquante kilogrammes de charbon qu'il avait volés dans la gare.

Arrêté par l'agent Desplanques, il a été conduit au dépôt du premier arrondissement.

Arrestation d'une expulsée

La police a procédé hier soir à l'arrestation de Rosine Delau, âgée de 37, rue de la Guinguette, expulsée depuis le 8 août 1890.

SAVON des FAMILLES [illegible] parfums doux et puissants.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 3 au 8 décembre 1894

Soie.	7	778
Laine peignée	3263	376.298
Laine filée.	910	110.617
Blousses	433	41.857
Cotons.	449	46.171
Totaux.	5,066	575.841
Décreusage.		20
Titrage		569

Le directeur,
L. BIFFER

Photographie artistique Victor HERMANT
165, GRANDE-RUE, ROUBAIX
12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs
A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime
Portraits de luxe « charbon » 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

THÉ CHAMBARD [illegible]

TOURCOING

Le projet de sectionnement du Canton-Nord

On sait qu'une proposition relative au sectionnement du Canton-Nord de Tourcoing et à sa division en deux cantons, a été déposée au Conseil d'arrondissement de Lille, dans sa séance du 29 juillet dernier par M. Vincent. Le vœu fut adopté.

La proposition est donc soumise à l'enquête et déjà quelques-unes des communes intéressées ou fait connaître leur avis.

Nous discuterons dans un prochain numéro sur cette grosse question du sectionnement et la traiterons au point de vue des véritables intérêts de Tourcoing.

L'enquête va se trouver ouverte à dater de demain lundi Voici en effet l'affiche qui a été apposée hier soir :

Sectionnement du Canton-Nord de Tourcoing et division en deux cantons

Enquête de commodo et incommodo

AVIS

Nous, Maire de la ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 14 novembre 1894, pris à la suite du vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Lille, le 20 juillet dernier, tendant à ce que le canton Nord de Tourcoing, en raison de son importante population, soit sectionné en deux cantons qui seraient formés comme suit :

CANTON NORD — 1er Canton

Tourcoing-Nord	23.941	habitants.	Chef-lieu
Neuville-en-Ferrain	4.303	id.	
Total	28.244	id.	

2e Canton

Halluin	14.841	habitants.	Chef-lieu
Bousbecque	2.615	id.	
Linselles	4.647	id.	
Roncq	6.734	id.	
Total	28 837	id.	

Par lequel arrêté, il a été prescrit qu'une enquête de *commodo et incommodo* serait ouverte dans les communes de Tourcoing, Neuville-en-Ferrain, Halluin, Bousbecque, Linselles et Roncq, *formant aujourd'hui* le canton Nord de Tourcoing, sur le projet de division dont il s'agit.

Donnons avis :

Que l'arrêté préfectoral précité sera déposé à la Mairie de Tourcoing pendant 8 jours consécutifs, du lundi 17 décembre 1894 inclus au lundi 24 même mois, également inclus, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

Que, pendant le même laps de temps, un registre sera ouvert à la même Mairie pour y recevoir les déclarations des habitants.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, le 13 décembre 1894.

V. HASSEBROUCQ.

Publié et affiché le 16 décembre 1894.

Académie de musique

M. Hassebroucq, maire, accompagné de M. Masure-Six, adjoint, s'est rendu hier matin, ainsi que nous l'avions annoncé pour l'installation de la nouvelle commission de l'Académie de musique. M. Dervaux-Wetzel, ancien vice-président, a été réélu

M. Waetjens a été désigné comme secrétaire en remplacement de M. Denis Grau fils, qui s'était récusé.

Le Concert de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Colbert.

Le concert donné hier soir dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville a été couronné du plus vif succès. Le nombreux public qui avait répondu à l'appel des organisateurs a été enthousiasmé.

Tous les numéros du programme ont été, du reste, rendus à la satisfaction générale.

Nous reviendrons demain, dans un compte rendu détaillé, sur cette belle soirée dont nous nous sommes retirés ravis.

Association symphonique

Dimanche 30 décembre, à 4 heures, à la salle des Fêtes, notre premier concert matinée de cet hiver, en dehors de l'abonnement des membres honoraires, avec le concours de Mlle Jhane Cordonnier, cantatrice, lauréate du Conservatoire de Lille. Prix des places : 2 francs, 1 franc et 0,50 c.

Accident

Samedi dans l'après-midi, M. Louis Dhainaut, 55 ans, rue Winoc Chocquel, travaillait pour le compte du cabaretier du *Beau-Laurier*, à la démolition d'une barraque, en compagnie de deux autres ouvriers.

La barraque s'effondra tout à coup sur le malheureux Dhainaut qui eut plusieurs côtes fracturées. Il a été transporté hier soir à l'Hôtel-Dieu.

Arrestations

La police a arrêté les nommés Henri Tuyts, ouvrier de ferme, sans domicile, pour filouterie d'auberge, au préjudice de la dame Benol, cabaretière rue Delhaye, Jules Bonnelle, 44 ans, né à Lille, sans domicile, pour vagabondage.

LILLE

Le privilège des bouilleurs de cru

C'est devant une nombreuse assistance que M. Paul Taquet, rédacteur en chef de la *Revue Vinicole* a développé hier son intéressante conférence sur les bouilleurs de cru, à la salle de la Société industrielle.

Au bureau, MM. Lalné, président, MM. Duquesne, de Chérizy, Maurice Bernard, Crémon-Mouquet, etc., assesseurs.

M. Lalné prend la parole et présente le conférencier à l'assemblée. « M. Paul Taquet, dit-il, est connu comme l'apôtre des syndicats; vous avez hâte, messieurs, d'entendre sa parole autorisée; permettez-moi, cependant, de remercier tout d'abord le Conseil général du Nord, M. le Préfet, et la Presse spéciale et locale, qui ont partout et toujours réclamé la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Que demandons-nous, nous, membres du Syndicat du Nord : avant tout, la suppression du droit de détail, droit inique qui fait que l'ouvrier paye pour une bouteille de vin 20, 30, 60 centimes de droit, alors que le propriétaire n'en a que pour 2 centimes. »

M. Lalné, après quelques aperçus sur la superproduction qui pèse en ce moment sur les cours, donne la parole au conférencier.

« Je viens ici [illegible] dit M. Paul Taquet, prêcher des convertis. Aucun de vous, messieurs, n'est disposé à soutenir ce privilège des bouilleurs de cru, qui sépare d'une façon inique, le Nord du reste de la France. Nous avons échoué dans nos revendications jusqu'ici [illegible] ont été repoussés par l'hostilité même des bouilleurs de cru [illegible]

Le Midi, autrefois plus réfractaire que la Bretagne et la Normandie, réclame aujourd'hui la suppression de la fraude; il demande lui aussi, l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt. (Vifs applaudissements).

Le Midi poursuit le dégrèvement des boissons hygiéniques; en d'autres termes, le dégrèvement des vins ; mais il ne demande pas de surcharges sur l'alcool; il suffirait de supprimer ou de réglementer (c'est tout comme) le privilège des bouilleurs de cru. Au sujet de la liberté de circulation, messieurs, je dirai que c'est une pure chimère rêvée seulement par des esprits métaphysiques. [illegible] il circulera de l'alcool. (Applaudissements).

M. Dupuy traitait naguère d'exorbitants les privilèges en question ; des assises tenues par les viticulteurs du Midi à Béziers, à Nîmes, à Perpignan, ont [illegible] cette appréciation [illegible] Malheureusement, le gouvernement était hostile ; M. Poincaré [illegible] les privilèges des bouilleurs [illegible] pour faire passer la loi sur le régime des boissons, il ne faut pas, pensait M. Poincaré, toucher aux bouilleurs de cru. Il fallait donc laisser ces derniers continuer à faire de leurs récoltes ce que bon leur semblait, et consommer en franchise leur eau-de-vie. [illegible] est cette jurisprudence qui donne à tel propriétaire une franchise que tel autre d'un département limitrophe ne peut avoir ?

La loi de 1872 avait supprimé les bouilleurs de cru : la statistique déclare qu'en 1876 il y avait sur 1872 un excédent de recettes de 55 millions. Or, à cette époque, il n'y avait que 278,000 bouilleurs de cru ; il y en a maintenant 690,000. Quel excédent aurions-nous donc aujourd'hui si on les supprimait ! (Applaudissements).

Je dois maintenant déclarer, dit M. Paul Taquet, que je ne suis pas de ceux qui soutiennent le vin aux dépens de l'alcool ; je viens de vous indiquer le véritable remède pour dégrever les boissons hygiéniques. Peu nous importe que les contributions indirectes accusent un chiffre trop faible de fraudeurs, par crainte des observations de l'Etat, nous ne sommes pas leurs dupes et nous connaissons le chiffre exact.

En somme, déclare l'orateur, je préfère la réglementation du privilège des bouilleurs de cru à sa suppression. Supprimés, ils continueraient à se servir de leurs appareils ; réglementés ils devront les déclarer et seront soumis au contrôle incessant de la régie. (Applaudissements prolongés.)

L'orateur termine en regrettant de n'avoir pas de contradicteurs à convaincre ; toutefois il se félicite d'avoir eu un auditoire aussi parfaitement édifié sur la question.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« A la suite de la conférence de M. Paul Taquet, l'assemblée réclame l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt et la suppression des bouilleurs de cru ; elle s'élève contre l'augmentation des impôts sur l'alcool et engage toute la représentation parlementaire du département du Nord à soutenir tout amendement tendant à assimiler les bouilleurs de cru aux bouilleurs de profession.

Le colonel Jambe-de-Bois

M. le grand rabbin de Lille nous adresse la lettre suivante :

GRAND-RABBINAT de la Circonscription de Lille

Lille, le 15 décembre.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens de lire l'intéressante notice que vous avez consacrée au brave colonel *Jambe de Bois*, le regretté Gustave-Léon Jacob.

Voudriez-vous ajouter que cet excellent patriote était israélite, et, en qualité de résident à Dunkerque, appartenait à la circonscription consistoriale de Lille.

Un jour viendra, je l'espère, où, pour honorer la mémoire d'un de nos concitoyens, il importera peu de savoir quelle religion il professait.

Mais, hélas ! nous vivons à une époque où, par un travers condamnable des principes de la responsabilité personnelle et individuelle, toute une honorable collectivité est gratuitement mise en cause à propos de [illegible] par l'un des siens, des faits délictueux de premier malandrin venu, on [illegible] dont le nom [illegible] une consonnance sémitique.

Nous sommes donc dans l'obligation de nos réclamer des honneurs rendus à la mémoire de ceux qui, comme Jacob, ont servi et glorieusement leur pays.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

EMILE CAHEN.
Grand-Rabbin de Lille.

FUITE DU SECRÉTAIRE
DU GRAND THÉATRE

M. Viguier, directeur du Grand-Théâtre, vient d'être frustré d'environ 1,200 francs.

Samedi, M. Viguier, avait envoyé son secrétaire G. D..., qui remplit en même temps les fonctions de garçon de recettes, recouvrer des abonnements. A quatre heures de l'après-midi G. D... n'était pas de retour, il conçut des craintes qu'il communiqua à la police de sûreté.

Malgré toutes leurs recherches, les agents n'ont obtenu aucun résultat et le jeune secrétaire qu'on a vu vers trois heures sur la Grand' Place de Lille, n'a plus depuis lors donné signe de vie.

* *
*

Le secrétaire de M. Viguier s'était présenté mercredi à la Banque munie d'un reçu de 14,000 fr., heureusement ce reçu ne fut pas payé.

On signale également la disparition d'une artiste du Grand-Théâtre, ma[illegible] on ignore si elle a pris la même route que l'employé infidèle.

LE NORD

VALENCIENNES

Le musée Carpeaux

Le musée Carpeaux, à Valenciennes, qui s'était déjà considérablement augmenté à la suite de la vente de l'atelier d'Auteuil, vient de s'enrichir d'une nouvelle acquisition faite à Paris par M. Paul Foucart, dans des circonstances curieuses.

Il y a quelque temps, M. Dalou signalait à ce dernier un bas-relief en terre-cuite, exécuté en 1854 par Carpeaux, pour le premier concours d'entrée à l'école [illegible] Ulysse reconnu par [illegible] déguisé en femme à la Cour de Lycomède. Ce bas-relief se trouvait alors dans la boutique de la rue de Rennes, où M. Foucart l'acheta. Voici la lettre que M. Dalou écrivit alors et que nous devons à nos confrères de l'*Avenir*[illegible]

Cher monsieur Foucart,

[illegible]